

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du mardi 23 juin 2026

Convocation
Date : 17/06/2026
Affichée ou mise en
ligne le : 17/06/2026

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Délibération n°
121-CC230626

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 28
- Pouvoirs : 6
- Votants : 34
- Absents : 9

Résultats :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

Liste des délibérations
Affichée ou mise en
ligne le : 24/06/2026

Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

03 JUL. 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 23 juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Mairie de Chamant, Salle du Conseil Municipal, 1^{er} étage - 1 rue de l'Aunette - 60300 Chamant, sous la présidence de Monsieur Alain BATTAGLIA, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le mercredi 17 juin 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président de séance : Monsieur BATTAGLIA Alain
Secrétaire de séance : Madame Eugénie ALVES

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Madame ALVES Eugénie	Madame HINQUE Sarah
Madame ANDRE-ROMAGNY Agnès	Madame JAUNET Christel
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur BERTINATTI Joël	Madame LAOUAMER Wassila
Madame CARDOËN Catherine	Monsieur LAPIE Dominique
Madame CARVENNEC Anne	Monsieur LHOYER Denis
Monsieur de la BÉDOYÈRE Emmanuel	Madame LOZANO Stéphanie
Monsieur DELAMARE Jacques	Madame MATHIAULT Pascale
Monsieur DELAYEN Cédric	Monsieur MEDIONI Régis
Monsieur DERYCKE Xavier	Monsieur MÉNAND-CHAMBON
Monsieur DUMOULIN François	Maximilien
Monsieur FRACHON Hugues	Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur GAUDION Philippe	Monsieur PAIGNEAU Bertrand
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Madame HECQUET Sonia	Madame TAQUET Florence

Ont donné pouvoir :

Madame AMMOUN-BOURDELAS Malvina à Monsieur GAUDION Philippe
Madame BALOSSIER Françoise à Madame HINQUE Sarah
Madame ESTARDIER Maya à Monsieur DELAMARE Jacques
Madame HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame LOISELEUR Pascale à Monsieur NOIRTIN Guillaume
Monsieur MARÉCHAL Guillaume à Monsieur LAINÉ Patrice
Monsieur MOREIGNEAUX-COUDOURNAC Wolfgang à Madame CARDOËN Catherine

Paraphes

AG

JB

Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté par son suppléant :

Néant

Étaient absents

Monsieur ACCIAI Maxime
 Monsieur BLOT Laurent
 Monsieur GUGLIERI Mathieu
 Monsieur PATRIA Alexis
 Monsieur ROLAND Dimitri
 Monsieur TACCONE André
 Madame TONDELLIER Viviane
 Madame TRACA Carole

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents et 6 pouvoirs.
 Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'assemblée délibérante que,

Le compte administratif 2025 du budget annexe SPANC est présenté conformément à la nomenclature budgétaire et comptable M49.

Les réalisations de ce budget annexe concernent exclusivement la section d'exploitation (section de fonctionnement).

La section d'exploitation présente un taux d'exécution des dépenses de 74,94 % des crédits inscrits au budget. Cet écart s'explique principalement par un nombre de contrôles et de diagnostics réalisé inférieur aux prévisions initiales, les interventions étant conditionnées à l'accord préalable des propriétaires concernés.

Pour mémoire, le règlement du SPANC prévoit l'application de pénalités en cas de refus de contrôle, d'absence d'installation ou de non-conformité de celle-ci, conformément aux dispositions des articles 6.5 et 6.6.

1. Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES		
	Inscrits	Consommés
Dépenses réelles		
Chapitre 011 - Charges à caractère général	19 744,00 €	12 883,34 €
611 Sous-traitance générale	11 944,00 €	8 951,80 €
6156 Maintenance	800,00 €	714,00 €
617 Etudes et recherches	5 500,00 €	1 645,60 €
627 Services bancaires et assimilés	0,00 €	5,94 €
62871 à la collectivité de rattachement	1 500,00 €	1 566,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnels frais assimilés	2 500,00 €	2 500,00 €
6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement	2 500,00 €	2 500,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	22 244,00 €	15 383,34 €

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes d'exploitation ont été réalisées à hauteur de 89,88 % des prévisions budgétaires, comme l'illustre le tableau ci-après.

RECETTES		
	Inscrits	Consommés
Recettes réelles		
Chapitre - 70 Ventes produits fabriqués, prestations	22 244,00 €	14 994,45 €
7062 Redevances d'assainissement non collectif	22 244,00 €	14 994,45 €
002 Résultat d'exploitation reporté	-12 243,49 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 000,51 €	14 994,45 €

Les recettes du chapitre 70 présentent un niveau de réalisation inférieur aux prévisions initiales. Cette situation s'explique principalement par le volume de contrôles effectivement réalisés au cours de l'exercice ainsi que par le décalage habituel entre la réalisation des prestations et l'émission des titres de recettes correspondants.

L'exercice 2025 se clôture avec un déficit de – 388,89€.

Après prise en compte des résultats reportés des exercices antérieurs, la section d'exploitation présente un excédent cumulé de 11 854,60 € (réalisation de 2025 : - 388, 89 + reports des exercices antérieurs : 12 243,49€ ; soit – 388,89 + 12 243,49) au 31 décembre 2025.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise intervient sur l'ensemble des communes disposant d'un zonage d'assainissement non collectif approuvé ainsi que sur les écarts des communes dotées d'un réseau d'assainissement collectif.

En 2025, le service a assuré le suivi de 1 231 installations d'assainissement non collectif.

Paraphes	
AE	AB

	Nombre d'habitants *	Nombre de logements	Nombre ANC ou écarts
Aumont-en-Halatte	592	252	6
Barbery	538	244	17
Borest	383	154	154
Brasseuse	116	50	6
Chamant	1072	459	20
Courteuil	602	298	15
Fleurines	1993	879	15
Fontaine-Chaalis	340	171	171
Mont-l'Évêque	428	193	193
Montépilloy	163	64	64
Montlognon	216	103	103
Pontarmé	925	393	4
Raray	128	75	75
Rully	790	322	0
Senlis	15711	7595	39
Thiers-sur-Thève	1117	490	8
Villers-Saint-Frambourg- Ognon	744	341	341
Total	25858	12083	1231

* Valeurs INSEE 2025 millésimé 2023

Après entendu l'exposé, Monsieur le Président quitte la salle au moment du vote et confie la présidence à Madame Pascale MATHIAULT.

Monsieur Guillaume MARÉCHAL Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise en 2025 ne prend pas part au vote.

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M49 ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 3 juin 2026 ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le compte administratif 2025 du budget annexe SPANC :

Section	Réalizations 2025		
	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	15 383,34 €	14 994,45 €	-388,89 €
Totaux	15 383,34 €	14 994,45 €	-388,89 €

Paraphes

AE



Reports des années précédentes			
Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation		12 243,49 €	12 243,49 €
Totaux	0,00 €	12 243,49 €	12 243,49 €

Résultat cumulé au 31/12/2025			
Section	Dépenses	Recettes	Résultat
Section d'exploitation	15 383,34 €	27 237,94 €	11 854,60 €
Totaux	15 383,34 €	27 237,94 €	11 854,60 €

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le : **03 JUIL. 2026**

De la publication sur le site internet de la CCSSO : **03 JUIL. 2026**

Fait à Senlis, le **03 JUIL. 2026**

Alain BATTAGLIA



Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Madame Eugénie ALVES

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr